

APPEL A CANDIDATURES

BOURSES D'ETUDE ET DE RECHERCHE EN DROIT

I. Objectifs

La **FONDATION KEBA MBAYE**, consciente du rôle que peuvent jouer le droit, l'éthique, l'éducation et le sport dans le développement socio-économique d'un pays et soucieuse d'aider les étudiants à mener à bien leurs études dans ces domaines, a créé un programme de bourses d'études et de recherche en Droit.

Ce programme de bourses a pour objectifs :

- de contribuer à la formation des futurs chercheurs et enseignants des universités;
- de développer des capacités de recherche et d'expertise en Droit utiles au développement du Sénégal et des autres pays africains.

Le présent appel à candidatures concerne les domaines suivants :

- Sciences du sport
- Droits de l'Homme
- Ethique
- Droit de l'environnement
- Bonne gouvernance
- Droit des affaires

II. Conditions de candidature

Le (la) candidat(e) doit :

- être régulièrement inscrit (e) en thèse dans un établissement d'enseignement supérieur du Sénégal ;
- avoir une thématique de recherche relevant de l'un des domaines scientifiques du présent appel

III. Constitution du dossier de candidature

Pour être complet et valide, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de demande bourse dûment complété ;
- un descriptif détaillé du sujet de mémoire ou de thèse (2 pages minimum, 5 pages maximum) ;
- un curriculum vitae actualisé détaillant l'ensemble du cursus universitaire ;
- copie de la carte d'étudiant de l'année en cours

IV. Critères de sélection

Les principaux critères retenus pour la procédure de sélection sont :

- la qualité académique du candidat (*cursus universitaire*)
- la qualité scientifique projet de recherche (*résultats attendus, impacts escomptés, état d'avancement du projet...*);
- à qualité égale, priorité sera donnée aux femmes

V. Prise en charge du candidat sélectionné

Le (la) candidat (e) sélectionné a droit à une allocation forfaitaire de recherche d'un montant de 500.000 FCFA pour l'année académique 2010/2011. Elle est renouvelable deux fois au maximum sous réserve des résultats obtenus et de leur évaluation annuelle par la Commission de sélection. A cet effet, l'allocataire produira en fin d'année académique un rapport sur l'avancement de ses travaux assorti de l' (ou des) avis motivé(s) du (de ses co - directeur(s) de recherche.

Cette somme peut être versée sous forme numéraire ou en nature selon les besoins de l'étudiant.

VI. Obligations du boursier

Le (la) boursier (e) a pour obligation de faire parvenir à l'administration générale un rapport annuel. Par ailleurs, il s'engage à aider la fondation à évaluer l'impact de son programme de bourses.

Enfin, il (elle) devra retourner dans son pays à la fin de sa formation.

Une bourse peut-être annulée par le Conseil de Fondation sur proposition de la Commission de sélection et le boursier peut-être requis de rembourser les frais encourus si :

- transgression de l'éthique personnelle ;
- inaptitude ou négligence dans ses études ;
- utilisation de la bourse pour des études autres que celles pour lesquelles il a reçu le financement ;
- non respect des obligations.

VII. Calendrier

- Lancement et diffusion de l'appel à candidature : 04 Octobre 2010
- Clôture de l'appel à candidatures : 22 Décembre 2010
- Publication des résultats de l'appel à candidatures : 08 Février 2011
- Mise en œuvre de la bourse : 15 Février 2011

VIII. Adresse à laquelle le formulaire de candidature peut être retiré et les dossiers de candidature peuvent être déposés :

Fondation Kéba Mbaye
Rue G x Léon Gontran Damas
BP 5865 - Fann résidence
Dakar, Sénégal
Tel : 33 825 96 02
Fax : 33 825 96 06
E-mail : contact@fondationkebambaye.org
www.fondationkebambaye.org